

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU COMMANDEMENT DE
LA GENDARMERIE DE MAYOTTE**

CONTRÔLE CODAF

Mercredi 24 octobre 2018 à 15h45, dans le cadre du CODAF, un contrôle des taxis circulant sur Petite-Terre a été réalisé au niveau du boulevard des crabes.

En présence de Monsieur le Directeur de Cabinet, les militaires de la brigade de Pamandzi, de l'escadron 24/5 de Grenoble, du PSIG de Mamoudzou ainsi que les services de la DIECCTE et de la préfecture ont procédé au contrôle de 15 taxis.

Différentes infractions ont été relevées, notamment un défaut d'assurance avec immobilisation immédiate du véhicule, et plusieurs manquements à la réglementation en vigueur. Une suspicion de travail illégal est en cours de vérification. Les contrevenants devront régulariser leur situation sous peine de se voir retirer leur licence.

Des actions du même type seront également conduites sur Grande-Terre et élargies à d'autres domaines d'activités.

